



Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 8 juillet 2016 - Transactions immobilières

Par la présente je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Acte de cession entre la Ville d'une part et les époux Roeltgen-Cathrein, les époux Lang-Thinnes, M. Engel, M. Schulté et M. Hoffmann d'autre part**

Acte de cession administratif par lequel la Ville acquiert des pré nommés ci-dessus trois parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, au lieu-dit « Kleesgrändchen », sous les n° 1733/4941, rue, d'une contenance de 9 a 71 ca, 1737/4898, place, voirie, d'une contenance de 1 a 33 ca et 1737/4907, place, voirie, d'une contenance de 3a 44ca. La présente cession se fait selon les conditions fixées suivant la convention de viabilisation du 4 janvier 2007 dans le cadre du projet d'aménagement particulier « Im Kleesgruendchen » pour le prix de 6.850,- EUR.

La Ville acquiert les parcelles n° 1733/4941 et 1737/4898 dans le but de respecter les alignements de rue et de les intégrer dans le Domaine Public Communal. La parcelle 1737/4907 est une aire de jeux faisant partie intégrante d'un projet d'aménagement particulier « Im Kleesgruendchen ». La Ville reprend alors les installations destinées pour le public prévues dans ce projet d'aménagement particulier. La transaction se fait donc dans un but d'utilité publique.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2016

Chef de Service des Biens Communaux  
Janine BILDORFF